



L'AVOCAT, ACTEUR DE LA SOCIÉTÉ DU NUMÉRIQUE

Bâtonnier Christiane FERAL-SCHUHL

(D.R.)

Etre avocat aujourd'hui,
c'est être un acteur de la société du numérique

Certes, certains vous diront que nous avons le RPVA, une solution inédite qui nous place en Europe en tête de la dématérialisation des échanges avec la Justice.

D'autres vous diront que, face à une technologie galopante, nous devons être beaucoup plus présents sur la toile, notamment via les sites, les blogs, les réseaux sociaux... ?

D'autres vous diront que d'ici 20 ans, des robots feront notre travail et donneront des consultations juridiques à notre place !

Selon une étude récente aux USA, 47% des métiers seront « robotisés » dans les 20 prochaines années. En France, une étude sur les « classes moyennes face à la transformation digitale »¹ confirme cette tendance avec 2 chiffres clé :

- « 42% des métiers (présentent) une

probabilité d'automatisation forte du fait de la numérisation de l'économie. Pour la première fois, les métiers automatisables ne sont pas uniquement les métiers manuels. Des tâches intellectuelles de plus en plus nombreuses sont prises en charge par les outils numériques » ;

- 3 millions d'emplois « pourraient être détruits par la numérisation à l'horizon de 2025. (...) de nombreux emplois de services seraient touchés ».

Ainsi, un nouveau cycle disruptif est à l'œuvre et soulève la question de la place de l'homme dans les processus de production et de décision.

L'uberisation du monde juridique est en route.

Avec les bonnes données et des algorithmes puissants, un ordinateur pourrait répondre plus vite et peut être même plus précisément qu'un avocat.

Des prototypes existent déjà, à l'exemple

de cet outil qui permet aujourd'hui d'évaluer, par rapport à des paramètres renseignés par l'utilisateur, le montant de la pension alimentaire à demander en justice en cas de divorce (ces informations sont fournies à partir des décisions de justices françaises).

Des bases de données en ligne, des logiciels sont capables d'effectuer des analyses juridiques (recherches de cas juridiques similaires, traitement de l'information et formulation d'une recommandation) ou encore de rédiger des actes juridiques basiques.

Est-ce une bonne chose pour favoriser l'accès au droit ?

On pourrait répondre que oui, que l'automatisation du droit permet de rendre le Droit accessible à un plus grand nombre de personnes, à moindre coût.

On pourrait répondre que non parce que le Droit est complexe et en évolution constante, qu'il faut tenir compte de la dimension humaine des affaires, qu'il faut de l'expérience, du savoir, du savoir-être

¹Octobre 2014, Think Act publié chez Roland Berger, Strategy Consultants

pour maîtriser la procédure judiciaire. On pourrait brandir les garanties protectrices du justiciable : le secret professionnel, la confidentialité, le respect de la concurrence, la formation professionnelle obligatoire, l'assurance responsabilité civile.... Peut-on imaginer deux parties adverses représentées par le même algorithmes, le même logiciel ?

Une chose est sûre : nous ne pouvons pas continuer à rester les bras croisés. Le monde bouge et il nous appartient de décider de notre sort.

Pour définir une stratégie, il va falloir décider :

Faut-il résister ? Peut-on résister ?

Comment s'adapter ? Faut-il modifier nos règles de déontologie désormais confrontées à de nouvelles manières d'exercer ?

Quelle place pour les acteurs non avocats qui s'imposent comme intermédiaires, référenceurs, sites de consultations juridiques à bas prix, compagnies d'assurance de protection juridique, sites d'appels d'offres de marché publics... ?

Comment rester inventifs et force de propositions, à l'instar de ce système de médiation en ligne qui propose d'échanger

en visio-conférences, offrant plus de souplesse, de rapidité et d'économie ou encore de ces applications utiles aux justiciables ?

Ne faut-il pas nous lancer dans la modélisation d'actes simples de la vie quotidienne et des affaires à des prix compétitifs sur les modèles de certaines start-ups ?

Comment réussir la transition numérique de notre profession ?

Comment transformer le risque en opportunités ?

Faut-il nous recentrer sur des tâches à valeur ajoutée ? Les tâches préservées de l'automatisation sont celles qui requièrent de la créativité, du sens artistique ou de l'intelligence sociale et du contact humain ?

Faut-il – et si oui, comment ? - nous réapproprier les domaines que nous avons délaissés et qui ont été judicieusement investis par d'autres ?

Une chose est sûre. Si nous ne réagissons pas, nous finirons par perdre notre indépendance économique.

Alors il nous faut être offensifs, remettre en question nos modes d'exercices tout en préservant nos principes essentiels.

Faut-il et comment dans ce cas développer nos propres plateformes de sites internet, nos propres sites de référencement, nos propres logiciels, nos propres outils de dématérialisation ?

A l'heure où la société du numérique bouleverse tous nos fondamentaux du Droit, à l'heure de la mondialisation,

il est, plus que jamais, indispensable de comprendre les mutations dont nous sommes l'objet, les apprivoiser, tout en regardant vers l'avenir, sans perdre de vue la mémoire qui constitue un socle nécessaire et indestructible.

Améliorer notre connaissance, tout en veillant à ne jamais perdre trace de notre passé, avec ce souhait presque impératif de toujours vouloir maîtriser son avenir.

Réfléchir aux grandes questions morales et sociales de notre société en invitant chacun d'entre nous à ne jamais oublier la dimension humaine.

C'est à nous avocats de réinventer notre métier !

Christiane Féral-Schuhl